



Questions et réponses n° 1

Question 1

Y a-t-il eu un titulaire durant douze mois (ou plus longtemps) qui a rempli ces fonctions, soit comme employé embauché pour une période déterminée, employé occasionnel ou employé d'agence à contrat (services d'aide temporaire; services professionnels centrés sur les tâches et les solutions; services professionnels en informatique centrés sur les tâches)?

Dans l'affirmative, la Couronne peut-elle confirmer si le fournisseur a été invité? Quelle était la valeur monétaire du contrat? Quelle était la durée du contrat? Quel était le niveau d'effort (jours)?

Réponse 1

Il n'y a eu **aucun** titulaire durant douze mois (ou plus longtemps) qui a rempli ces fonctions, soit comme employé embauché pour une période déterminée, employé occasionnel ou employé d'agence à contrat (services d'aide temporaire; services professionnels centrés sur les tâches et les solutions; services professionnels en informatique centrés sur les tâches).

Question 2

Quel est le niveau d'effort (jours/heures)?

Réponse 2

Sécurité publique Canada a indiqué à la *partie 6 : Clauses du contrat subséquent – section 8 : Paiement – sous-section 8.1 : Prix fixe ferme* que nous cherchons un paiement fixe ferme. La présence d'un prix fixe ferme indique que l'on s'attend à ce que le soumissionnaire nous fournisse le niveau d'effort et la valeur basés sur l'énoncé des travaux bien défini.

Sécurité publique Canada s'attend à ce que le soumissionnaire détermine le niveau d'effort requis en fonction de l'approche, de la méthodologie, du plan de travail et de l'équipe de ressources qu'il présente dans sa proposition.

Comme il est indiqué aux points TC 3 et TC 4 de la *partie 4 : Procédures d'évaluation et méthode de sélection*, Sécurité publique Canada évaluera le plan de travail et la méthodologie proposés par le soumissionnaire.

Si le soumissionnaire a besoin de précisions, comme il est indiqué dans la partie 2 : Directives aux soumissionnaires, section 3 : Demandes de renseignements – Appel d'offres du document d'appel d'offres, il lui incombe d'obtenir des précisions sur les exigences avant de présenter une soumission.

Question 3

Quelle est la date approximative du début des travaux?

Réponse 3

Sécurité publique Canada estime que la date de début pourrait être à la mi-août.

Question 4

Dans le tableau des prix, je vois qu'il y a de la place pour 1 à 5 ressources. Cela signifie-t-il que nous pouvons faire une offre pour 1 à 5 ressources?



Réponse 3

Conformément au CTO 1 de la *partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection*, le soumissionnaire doit clairement identifier par son nom et son rôle, une personne ou une **équipe** de ressources pour effectuer le travail. Le tableau de la *partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, section 3 : Évaluation financière* n'est qu'un modèle permettant aux soumissionnaires de saisir les informations relatives à leur proposition.

Question 5

Y a-t-il une valeur maximale pour le contrat?

Réponse 5

Veillez consulter la réponse à la question 2. La valeur du contrat proposé devrait être générée par la proposition financière du soumissionnaire retenu, en fonction de l'approche, de la méthodologie, du plan de travail et de l'équipe de ressources présentés dans la proposition. Le gouvernement du Canada se réserve le droit de valider les coûts et les taux utilisés par le soumissionnaire pour appuyer la proposition financière. Il se réserve également le droit, le cas échéant, de négocier avec un soumissionnaire ou de demander des précisions avant l'attribution du contrat. Le contrat proposé doit faire l'objet d'approbations internes avant l'attribution.